AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, que le règlement numéro **2025-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires** a été dûment adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le **7 juillet 2025.**

L'avis de motion du règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du **02 juin 2025.**

Ce règlement entre en vigueur le 8 juillet 2025, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent, Baie-des-Sables, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse : municipalite.baiedessables.ca

Donné à Baie-des-Sables, ce 8 juillet 2025.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément à l'article 453 du Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **8 juillet 2025**, en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce 8 juillet 2025.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables